REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2269

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Mise en place d'une oeuvre architecturale provisoire - Attribution d'une subvention à l'association PASS Rhône-Alpes pour l'année 2011

service : Délégation générale au développement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2269

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	**Carré de Soie - Mise en place d'une oeuvre architecturale provisoire - Attribution d'une subvention à l'association PASS Rhône-Alpes pour l'année 2011**
service :	Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Carré de Soie est aujourd'hui un projet en développement dont l'identité et l'appropriation doivent encore s'affirmer, notamment du fait :

- des importantes mutations en marche sur ce territoire qui doit jouer un rôle important dans le développement de l'agglomération,
- de la temporalité longue des opérations.

En complément de l'implantation de la Maison du projet en mai 2010 et des campagnes de communication institutionnelles, l'occupation provisoire et événementielle des terrains disponibles peut être envisagée comme un levier de transformation de ce territoire et apporter une plus-value à sa visibilité et à sa compréhension à travers deux objectifs :

- communiquer sur le projet urbain vers l'extérieur : l'amélioration des paysages doit permettre de donner de la qualité au site, de l'identifier comme un territoire de dynamiques et de création (logique de marketing territorial en œuvre sur de nombreux projets urbains),

- faire apparaître le territoire en mouvement et favoriser l'appropriation des projets, notamment par les habitants et usagers du site, pour qui les temporalités longues restent complexes à appréhender.

Dans le contexte évoqué ci-dessus, il est envisagé d'assurer des occupations temporaires (végétales, artistiques, architecturales, etc.) à destination des habitants et visiteurs du Carré de Soie, sur le terrain de l'ancien parking provisoire du Sytral, à l'est du programme WOOPA et face à la Maison du projet Carré de Soie. Ce site apparaît stratégique du fait :

- de sa proximité avec les premières livraisons d'immeubles de logements et bureaux,

- de son positionnement en façade des lignes de transports en commun T3 et Rhonexpress, qui lui donne une visibilité toute particulière.

Dans le cadre de cette volonté d'animation temporaire, l'école nationale d'architecture de Lyon a proposé l'implantation d'un objet architectural et artistique, appelé le Kiosque, ce dernier étant réalisé (construit) par l'association PASS Rhône-Alpes.

Oeuvre éphémère, le Kiosque associe des fonctions d'usages et de représentation. Une structure associant métaux et tissus de près de 400 mètres carrés et plus de 10 mètres de haut permettra l'accueil de jeux, de rencontres ou d'interventions artistiques. Doté d'une perception visuelle forte depuis les lignes de transport en commun T3 et Rhônexpress, notamment la nuit, son implantation sera également un signal pour la transformation du quartier.

Installé entre le 15 septembre et le 31 décembre 2011, à la même période que la biennale d'art contemporain, le Kiosque sera le support d'animations et d'événements réalisés par Veduta et la Biennale d'art contemporain de Lyon. Il donnera l'opportunité d'un travail participatif des habitants du Carré de Soie autour du végétal et du jardin, en lien avec les équipes politique de la ville positionnées sur le quartier.

Le chantier sera réalisé dans le cadre d'un chantier d'insertion de l'association PASS Rhône-Alpes. Depuis 15 ans, le PASS Rhône-Alpes, association de dirigeants d'entreprises, a pour vocation de développer des outils et des actions novatrices pour tisser des liens avec le monde économique.

L'école nationale d'architecture de Lyon et l'association PASS Rhône-Alpes demandent à la Communauté urbaine de Lyon une subvention pour permettre la réalisation du Kiosque sur le site du Carré de Soie.

Devant l'intérêt de ce projet pour la valorisation du projet urbain et sa meilleure perception par le public, il est proposé d'accorder une subvention de 50 000 € nets de taxes à l'association PASS Rhône-Alpes pour la réalisation du Kiosque permettant notamment :

- des aménagements de valorisation du site d'accueil, propriété de la Communauté urbaine de Lyon,
- une mise en lumière nocturne de l'œuvre.

Cette subvention s'inscrit sur un budget total de 160 500 € TTC :

Dépenses (en €)		**Recettes (en €)**	
Salaires	82 600	Etat (Agence de services et de paiement (ASP))	45 500
Achats divers	60 400	Europe	25 000
Accompagnement	17 500	Communauté urbaine de Lyon	50 000
		Forum Réfugiés	8 000
		Capitaux propres	15 000
		Mécénat de compétences	17 000
Total	**160 500**	**Total**	**160 500**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € nets de taxe au profit de l'association PASS Rhône-Alpes dans le cadre de la réalisation d'une œuvre architecturale temporaire sur le territoire du Carré de Soie pour l'année 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association PASS Rhône-Alpes, définissant notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0984 selon l'échéancier suivant :

- 35 000 € en 2011,
- 15 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.